



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 février 2024 à 17h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir d'Esther POTIN
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
9 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
14 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
15 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
22 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
24 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
25 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
26 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
27 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
28 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Stéphane ROULET
33 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
34 ONTEX	T CARRIER Christiane	
35 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
36 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENCHNEIDER Gérard	
37 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
38 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
39 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
41 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	DAL PALU Lucie
LE BOURGET DU LAC	RAMEL Sandrine
PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno
VIONS	ARRAGAIN Manuel

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 février 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10, L. 2122-8 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 38 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 6 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 13 Année : 2024

Exécutoire le : 20 FEV. 2024

Publiée / Notifiée le : 20 FEV. 2024

Visée le : 20 FEV. 2024

FINANCES
Budget Principal
AP/CP 017 – Aménagement de la Croix verte - Révision n°7

Monsieur le Président rappelle que le site de la Croix Verte est un espace naturel de 7 ha situé au sud du lac, au Bourget-du-Lac, à proximité immédiate des ports et des plages et en rive gauche de la Leysse. La position du site de la Croix Verte au contact du Lac, de ses plages et des différents équipements et installations de loisir présente un intérêt touristique mais également patrimonial.

Cet espace est inscrit dans un réseau de promenade piétonne et cycle, et se trouve en lien immédiat avec le site du château Thomas II. A proximité, se trouve également l'étang des Aigrettes, espace naturel protégé dont la contemplation est permise grâce à deux observatoires à oiseaux.

Aujourd'hui, le site abrite différents équipements ou activités : terrains de tennis, minigolf, terrains de jeux, camping, parcs de stationnement...

Le coût total de cette opération est évalué à 2 500 000 € TTC (Travaux et ingénierie), inscrits au PPI.

Il est rappelé que ce projet a obtenu une subvention d'un montant d'1 M€ de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de son programme "sites emblématiques", ainsi qu'une subvention de 117 105 € du Département au titre du Contrat Territorial de Savoie 2014-2022. A également été sollicitée une aide complémentaire au titre du Contrat départemental du Territoire de Grand Lac, d'un montant de 180 000 €. Soit un reste à charge pour Grand Lac de 1 202 895 €.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement au regard des réalisations 2023

L'autorisation de programme est inchangée.

Les données de l'AP/CP sont présentées dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération communautaire du 15 mars 2018 portant ouverture de l'AP/CP,

Vu la délibération communautaire du 13 décembre 2018 portant révision n°1 au motif de l'intégration au projet de la construction d'un local à destination de deux activités privées, de l'aménagement des parkings existants et d'une voirie pour le maintien de l'accès au camping,

Vu la délibération communautaire du 21 mars 2019 portant révision n°2 pour modification de calendrier,

Vu la délibération communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°3 pour modification de calendrier,

Vu la délibération communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°4 pour modification de calendrier,

Vu la délibération communautaire du 24 janvier 2023 portant révision n°5 pour modification de calendrier,

Vu la délibération communautaire du 14 novembre 2023 portant révision n°6 pour modification de calendrier,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement de l'opération relative à l'aménagement de la Croix Verte.

Aix-les-Bains, le 16 février 2024

Le Président,
Renauld BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 67- Présents : 45- Présents et représentés : 51- Votants : 51- Pour : 51- Contre : 0- Abstention(s) : 0- Blancs : 0 |
|---|

APCP017 - Croix verte - Révision 7
Annexe

OPERATION			
Intitulé de l'opération :	APCP017 - Aménagement de la Croix verte		
Budget :	PRINCIPAL		
Imputation analytique :	143-19 et 143-19AP		
Montant initial de l'opération :	2 200 000,00 euros		TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	2 500 000,00 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°2) :	2 500 000,00 euros	↘	
Montant actualisé (révision n°3) :	2 500 000,00 euros	↘	
Montant actualisé (révision n°4) :	2 500 000,00 euros	↘	
Montant actualisé (révision n°5) :	2 500 000,00 euros	↘	
Montant actualisé (révision n°6) :	2 500 000,00 euros	↘	
Montant actualisé (révision n°7) :	2 500 000,00 euros	↘	
DEPENSES		Voté	Proposé
Dépenses réalisées 2021		6 297,68	6 297,68
Dépenses réalisées 2022		36 976,98	36 976,98
Dépenses réalisées 2023		900 000,00	715 506,78
Dépenses programmées 2024		1 556 725,34	1 741 218,56
TOTAL		2 500 000,00	2 500 000,00
FINANCEMENTS prévus :			Proposé
Subventions attendues			1 297 105,00
dont subventions perçues 2023			74 276,00
F.C.T.V.A. théorique			0,00
Emprunt			0,00
Autofinancement			1 202 895,00
TOTAL			2 500 000,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 13 : Budget Principal - AP/CP 017 - Aménagement de la Croix verte - Révision n.7 -

Date de transmission de l'acte : 20/02/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 20/02/2024

Numéro de l'acte : d4883 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240216-d4883-DE

Date de décision : 16/02/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

